

# ASSEMBLÉE NATIONALE

18 février 2014

---

MODERNISATION ET SIMPLIFICATION DU DROIT DANS LES DOMAINES DE LA  
JUSTICE ET DES AFFAIRES INTÉRIEURES - (N° 1729)

Adopté

## AMENDEMENT

N ° CL43

présenté par  
Mme Capdevielle, rapporteure

-----

### ARTICLE 9

À l'alinéa 28, substituer aux mots : « les 1° et 2° », les mots : « le chapitre II et la section 2 du chapitre IV du titre II du livre I<sup>er</sup> de la troisième partie du code des transports et par les articles 2 et 4 de la loi n° 77-6 du 3 janvier 1977 relative à l'exploitation des voitures dites de "petite remise" »..

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.